



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2017

La séance est ouverte à 11h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN.

Représentée : Mme Catherine ROSSI a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,

Absents : M. Patrick MERLE - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 07 Juin 2017, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 84-2017 : APPROBATION DU PROJET DE CREATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX ET DU PROJET DU PLAN DE FINANCEMENT.

ANNULE ET REMPLACE à l'unanimité, la délibération n° 78-2017 du Conseil Municipal en séance du 6 juin 2017,

SOLLICITE une subvention de 151 971,09 € dans le cadre du Contrat de ruralité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 85-2017 : MISSION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE :

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé et des logements s'élevant à 9 780 € HT et portant le marché à la somme de 199 780 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 86-2017 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

ACCEPTE à l'unanimité, d'établir une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Pascal Lainé, **FIXE** le tarif de location à 40 € le m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Pascal Lainé.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 87-2017 : VENTE AUX ENCHERES DES ŒUVRES DE JANE EAKIN.

ACCEPTE à l'unanimité, la vente aux enchères de 119 tableaux le 8 juillet 2017 à 15 heures à la Maison de la Truffe et du Vin,

ACCEPTE que la Maison de Ventes aux enchères LECLERE effectue cette vente,

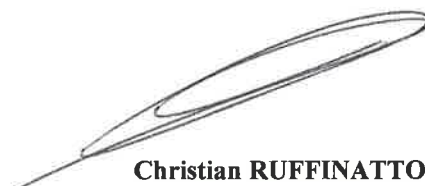
INDIQUE que l'impression des catalogues est effectuée par Arlys Création et s'élève à la somme de 1 800 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 24 Juin 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

